

On nous adresse la lettre suivante. Nous l'insérons d'autant plus volontiers qu'elle prouve, une fois de plus, l'urgence d'un service régulier d'omnibus :

Roubaix, le 21 mai 1863.

Monsieur le Rédacteur,

Dans votre numéro du 20 mai, vous avez inséré une lettre sur le service de l'omnibus du chemin de fer.

Cette lettre renferme des idées très justes et conclut à l'établissement d'un service d'omnibus, celui existant étant insuffisant.

Permettez-moi seulement de rectifier une inexactitude de votre correspondant, ou plutôt de répondre à cette question posée par lui :

Le service de cette voiture est-il un service public ?

Il n'est service public que de Roubaix à Lannoy.

L'administration du chemin de fer peut exiger de lui qu'il soit présent aux trains de 8 h. 55 et 12 h. 45 partant pour Lille et à ceux de 10 h. 41 m. du matin et de 5 h. 11 du soir en arrivant.

Hors de là, l'action du chemin de fer cesse ; cette voiture devient un service particulier, libre de refuser son concours aux voyageurs autres que ceux allant à Lannoy. Il y a plus : ces derniers peuvent s'opposer à ce que l'omnibus s'arrête en route pour prendre ou déposer des voyageurs s'arrêtant à Roubaix ou se rendant à la gare.

Le conducteur de l'omnibus est donc rigoureusement dans son droit en refusant de conduire à domicile et en élevant son prix comme il l'entend.

Il y a là un vice évident. Une ville comme Roubaix doit avoir un service d'omnibus régulier, justiciable, soit de l'administration municipale, soit de l'administration du chemin de fer.

Si le propriétaire de la voiture de Lannoy ne peut ou ne veut faire le service de la ville, rien n'empêche un autre entrepreneur d'établir un service complet conduisant et allant prendre à domicile les voyageurs. Si une subvention est nécessaire, qu'il la demande ; mais on ne peut nier que l'état des choses ne peut durer. L'auteur de la lettre entre complètement dans les vues et les desirs de toute la population.

Si j'ai cru devoir rétablir l'exactitude des faits, la position réelle de cette entreprise, c'est pour éviter une perte de temps et afin qu'on avisé promptement à une amélioration indispensable.

Agreez, je vous prie, etc.

Un abonné.

#### COURS PUBLIC DE CHIMIE.

Le cours de chimie n'aura pas lieu lundi prochain, lendemain de la Pentecôte.

#### COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Mercredi 27 mai, à 8 h. du soir.

CHROMATIQUE. (Suite).

Photographie. — Effets chimiques de la lumière — Activité persistante de la lumière. — Photographie sur métal ou daguerrotypie. — Substances accélératrices. — Daguerrotypie. — Objectif. — Daguerrotypie panoramique. — Photographie sur papier. — Préparation du papier sensible. — Formation de l'épreuve négative. — Epreuves positives. — Papier ciré, papier gélatine. — Photographie sur collodion. — Reproduction des couleurs sur une couche sensible. — Image photographique du spectre solaire. — Reproduction des estampes colorées. — Application de la photographie. — Photométrie chimique. — Gravure héliographique. — Hélioplastie. — Photo-lithographie. — Images de M. Moser.

Pour toute la chronique locale, J. REBOUX.

#### Tribunaux.

La 4<sup>e</sup> chambre des appels de police correctionnelle de la cour impériale de Lyon a statué jeudi, dernier, sur une question de billets de chemin de fer qui intéresse tous ceux qui voyagent : elle a décidé, en principe, que le billet est personnel au voyageur qui l'a pris. En ce sens que personne autre ne peut le faire servir à un autre pour faciliter, par exemple, le transport de ses bagages.

Dans l'espèce, un M. B... s'était présenté au bureau de bagages, à la gare d'Amberieu, avec quatre billets de 3<sup>e</sup> classe, délivrés à deux de ses parents et à deux de ses serviteurs, et avait fait enregistrer en transport gratuit, deux colis supposés appartenir aux quatre voyageurs. Mais lui-même ne voyageait pas et les colis n'appartenaient point aux porteurs de billets. Poursuivi pour ce fait, sous la prévention de contrevention à la loi sur les chemins de fer, le tribunal correctionnel l'avait acquitté ; mais la cour a infirmé la décision des premiers juges, et a condamné M. B... à 25 fr. d'amende et aux frais du procès.

Les motifs de cet arrêt résolvent en même temps la question de savoir si plusieurs voyageurs voyageant ensemble, et ayant les uns des bagages au-dessous du poids toléré, d'autres des bagages au-dessus du même poids, peuvent réunir leurs billets et présenter leurs colis en bloc, n'exiger qu'un seul bulletin de bagages et profiter des différences du poids. Cet arrêt établit que cette faveur n'est accordée qu'aux membres de la même famille voyageant ensemble et qu'elle est refusée aux voyageurs qui sont étrangers les uns aux autres.

#### CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 20 mai 1863.

Le comité socialiste vient de publier un manifeste dans lequel il engage les démocrates radicaux à déposer un bulletin blanc dans les urnes. C'est la conception mise en avant par M. Prondhon, il y a plusieurs semaines ; elle réussira médiocrement si, comme on l'assure, les neuf dixièmes des citoyens se disposent à user efficacement du droit de suffrage.

On donne comme certain qu'il n'y aura pas de petite session, soit en juillet, soit en août pour la vérification des pouvoirs. Seulement, la convocation de la nouvelle législature aura lieu dans la seconde quinzaine de novembre.

Le Roi de Portugal arrivé hier soir à Paris est logé au pavillon Marsau. Jusqu'ici aucun bruit sérieux n'a transpiré relativement à l'arrivée du jeune prince.

Il se confirme que M. Berryer a posé sa candidature à Marseille. Tout le monde est d'avis que l'éminent orateur réunira la majorité des suffrages.

Avant-hier, un aide-de-camp de Guillaume I<sup>er</sup>, a apporté à l'Empereur une lettre autographe de Sa Majesté Prussienne. On croit que cette lettre contient des explications relatives à la fameuse convention prusso-russe, dont il est tant parlé depuis trois mois. On fonde sur cette démarche de nouvelles espérances de conciliation à propos des affaires de Pologne.

Le mouvement électoral grandit chaque jour ici, et il suffirait au besoin pour s'en convaincre, de voir combien la vente des journaux a augmenté et aussi combien on se dispute les feuilles publiques chez les traitants et dans les petits cafés plus spécialement fréquentés par la population ouvrière. Les bureaux du *Sicde*, du *Temps*, aussi bien que ceux de la *Presse* et de l'*Opinion nationale*, sont toute la journée encombrés d'acheteurs, et il s'y rencontre toute une variété de figures qui semblaient avoir renoncé à tout jamais à la politique depuis 1851. Dans les journaux du gouvernement l'activité est la même.

Pour toute la correspondance, J. REBOUX

#### FAITS DIVERS.

La vente du cabinet artistique de M. Soret, ancien chef d'escompte de la Banque de France, s'est terminée mardi. Elle a duré douze jours et a produit, dit-on, un demi-million de francs à ses héritiers.

Un crime affreux vient d'être commis à Maisons-Alfort.

Le sieur A... demeurait dans cette commune avec sa femme, son fils, de 16 ans et leur dernier enfant âgé de 9 mois.

La femme s'adonnait depuis longtemps à l'ivrognerie et depuis 20 ans de mariage les époux ne vivaient plus que rarement en bonne intelligence. Hier, le sieur A..., après avoir engagé sa femme à observer la sobriété en son absence, sortit pour se rendre à Paris avec son fils Charles. Le soir, à 6 heures, rentrant seul, il la trouva étendue, ivre, sur son lit, et remarqua que l'enfant était couché en travers, dans son berceau, au pied du lit.

Aussitôt, A... s'empara d'une carabine, la chargea à plomb et l'amorça. En cet instant, son fils entra et lui demanda pourquoi il chargeait cette arme. Il répondit froidement :

— Depuis 21 ans que je suis marié, ta mère m'a rendu le plus malheureux des hommes ; si elle avait voulu me seconder nous pourrions être dans l'aisance aujourd'hui ; mais, pour satisfaire sa passion, elle a dissipé toutes mes économies et je me vois exposé à la misère car elle ne se corrigera jamais ; ça ne peut plus durer, je veux en finir aujourd'hui et il faut que je me tue ou que je la tue.

Il n'eut pas plutôt achevé, que Charles, s'emparant de l'arme, s'écria :

— Non ! ce ne sera pas toi, mais c'est moi qui la tuera !

Puis, ajustant sa mère, il lui déchargea l'arme au côté droit de la poitrine et la tua.

Le père et le fils ont été mis en état d'arrestation et envoyés au dépôt de la préfecture de police pour être mis à la disposition de la justice.

— Le *Salut Public*, de Lyon, raconte en ces termes une scène horrible qui s'est passée vendredi dernier au faubourg de Bresse, près de l'ancienne gare de Genève :

« Quatre soldats du 6<sup>e</sup> bataillon de chasseurs qui, dit-on, étaient en *bordée* depuis quelques jours, se présentent dans un cabaret. Au moment de payer la consommation, qui avait porté leur ivresse au paroxysme, ils déclarent qu'ils sont sans argent, injurient la maîtresse de l'établissement et menacent de la battre, puis sortent sur la voie publique, adressent des injures aux passants, dégalent et font le moulinet.

Une pauvre femme inoffensive est assaillie par eux et accablée de coups. En ce moment arrivent deux gendarmes appartenant à la brigade de la Pape ; ils veulent intervenir, mais les ivrognes s'arment de pierres, et l'un d'eux vient frapper à la tête un gendarme, lui fait une large blessure, et l'étend à terre. Un soldat se précipite sur le blessé, lui déchire ses vêtements et s'empare de son sabre, dont il cherche à frapper le second gendarme.

Heureusement que deux sergents de ville arrivent alors sur le lieu du combat

qui se poursuit avec des chances diverses, au milieu de l'émotion de la foule promptement assemblée, et qui n'ose intervenir. Enfin, deux gendarmes de la brigade de la Pape et quelques soldats du poste le plus voisin changent la face de la bataille, qui tourne à l'avantage des représentants de l'autorité.

Une lutte s'engage de nouveau pour s'emparer de ces forcenés, arrivés au dernier degré de l'ivresse et de la fureur : on parvient cependant à se rendre maître de trois soldats, on leur lie les mains ; mais le quatrième, doué d'une force herculéenne, oppose la plus vive résistance ; et il faut le garrotter et le mettre sur une charrette.

Les trois premiers ont été de suite écroués à la prison militaire, le quatrième a été provisoirement déposé à l'Hôtel-de-Ville, afin d'éviter le scandale qu'aurait produit son passage dans la ville, qu'on avait à traverser dans toute sa longueur pour se rendre à Perrache.

Pour tous les articles non signés, J. REBOUX

#### VARIÉTÉS.

LES PETITES CHRONIQUES DE LA SCIENCE (1) Par S. HENRY BERTHOUD.

(Suite et fin. — Voir notre dernier numéro).

Nous le répétons, ce livre utile est en même temps aussi attrayant que possible ; et il s'occupe de toutes les actualités, de toutes les célébrités.

Il sera nécessairement de toutes les bibliothèques particulières. On veut apprendre vite aujourd'hui, ce livre est un guide précieux. L'hygiène n'est pas oubliée.

Nous terminons par une citation qui est une leçon terrible sur un défaut qui n'est pas rare dans nos régions du Nord : l'habitude des liqueurs fortes :

Un des plus dignes héritiers d'Esquirol, le docteur Calmeil, médecin de la maison de Charenton, vient de publier un travail aussi affligeant que remarquable sur l'abus des liqueurs alcooliques. Cet abus même presque toujours à la démente. Le trouble de la raison qui le cause, de passer ne tarde pas à devenir chronique. Sur cent soixante-seize aliénés entrés pendant l'année 1858 à Charenton, soixante doivent à l'ivrognerie leur maladie mentale, qu'elle se nomme *alibi tremblant*, *manie ébriuse*, *épilepsie*, *lypémanie* ou *paralytie*.

Le breuvage bleu des barrières, grossier mélange d'alcool, de teinture et d'un peu de vin commun, l'absinthe et l'eau-de-vie, produisent un véritable empoisonnement alcoolique. Des hallucinations on est le symptôme dominant. Le trouble des organes amène à sa suite le délire de la pensée ; puis arrive la perversion des sentiments affectifs et des instincts, enfin les hallucinations acquièrent un degré d'importance extrême.

On découvre en elle des caractères propres et pour ainsi dire pathognomoniques. Au premier abord peut-être, elles paraissent différer : l'un voit des hommes qui veulent l'assassiner, l'autre, à une table d'hôte, entend des individus qui se moquent de lui ; celui-ci sent des vipères et des crapauds qui le *pincent* ; mais, en résumé, on peut dire d'une manière générale que, chez ces malades, les hallucinations ont pour effet constant de déterminer une impression morale pénible, et presque toujours un terreur profonde. Jamais on n'a rencontré un malade de nature gaie : le délire, dans cette affection conserve toujours son caractère sombre et mélancolique. Enfin, chez la plupart, le sommeil s'affaiblit et même se perd tout à fait. Le soir, pour un certain nombre, amène les visions les plus effrayantes et les rêves les plus hideux. On le comprend facilement, la dépression des forces, par l'intoxication donne aux idées un caractère de tristesse qu'exagèrent encore le silence et surtout l'obscurité.

Voici une des observations faites par M. Calmeil : D'abord pharmacien, G... avait depuis dix ans renoncé à sa profession pour exploiter un débit de liqueurs dans une petite ville de province.

En février 1858, à la suite d'une orgie, il se plaignit de pesanteur dans la tête et d'affaiblissement dans la vue ; des bourdonnements assourdissants ses oreilles, il ressentit une faiblesse extrême dans les bras et dans les jambes ; l'appétit cessa ; une soif inextinguible survint ; le sommeil disparut, enfin le malheureux commença à voir des soldats, des rats, des souris et des fils électriques qui « le faisaient parler » ; il maniait l'or à pleines mains, et cependant il se trouvait, disait-il, en faillite ; on le condamna pour vol, pour ivrognerie et pour avoir tué un roi.

Cette première attaque de folie dura dix-huit jours ; G... guérit, mais il resta triste jusqu'au mois d'août.

Le 15 août, sans avoir fût plus d'excès que d'habitude (il buvait la valeur de quatre ou cinq verres d'eau-de-vie avec ses clients), il se sentit pris d'une deuxième attaque qui présentait les mêmes symptômes que la première, mais qui se compliqua de tremblements nerveux.

On l'amena à Charenton. Là, après un mois de traitement et quand les symptômes de l'empoisonnement alcoolique eurent disparu, il lui fut recouvrer complètement la raison ; il la conservera s'il continue à ne plus boire de liqueurs fortes.

On le voit, l'ivresse peut se prolonger, devenir permanente et durer pendant un mois, pendant des années même !... Et dans les quartiers populeux de Paris, dans les faubourgs particulièrement, sur vingt maisons, on compte neuf cabarets où se débite le poison qui produit ce délire !

De son côté, dans un livre intitulé : *Du Suicide et de la Folie du Suicide*, M. Bierre de Boisout professe que l'ivrognerie est une des causes les plus fréquentes qui mènent l'homme à s'ôter la vie.

« Ce vice, dit-il, porte avec lui son châtiment : misère, maladie, abrutissement, crime, folie, suicide, voilà les conséquences fatales de l'ivresse. On compte en Allemagne, tous les ans, 40,000 personnes mortes à la suite d'excès de boisson. Dans le Zollverein seulement on vend et on consomme neuf cents millions de quarts d'eau-de-vie et dans la Hesse on fait servir à la distillation la moitié des grains que produit le sol.

Diminuer le nombre des cabarets, former des sociétés de tempérance, sont sans doute de bonnes mesures ; mais la loi doit restreindre le plus possible une passion basse et honteuse. Il y a pour le législateur une lacune à combler. Les impôts que l'on retire de l'immoralité se soldent par des comptes courants trop connus.

L'auteur ajoute les preuves d'un phénomène qui a été très discuté : la combustion humaine spontanée :

L'année dernière, au mois de juin, une vieille femme occupait une mansarde dans un de ces bideux amas de bouges qu'on rencontre partout à Paris ; que les pauvres qui les louent payent six fois leur valeur, et que la loi sur les logements insalubres devrait faire disparaître impitoyablement.

Dieu sait de quoi vivait cette malheureuse créature. A peine descendait-elle trois ou quatre fois la semaine chez le boulanger pour y acheter un peu de pain. En revanche, elle faisait chaque jour de fréquentes stations chez le cabaretier, et elle y buvait huit ou dix de ces grands verres d'eau-de-vie, que le peuple a si énergiquement nommés : *casse-poitrine*.

Cependant, jamais la mère Larbois ne donnait le moindre signe d'ivresse. On l'a vue vider une bouteille entière d'eau-de-vie sans que sa raison en fût même légèrement troublée. Un tremblement convulsif agitait constamment sa tête et ses mains ; elle parlait rarement, et sa face jaunée et desséchée, ses yeux noirs et enfoncés sous leur orbite, présentaient une étrange animation à mesure qu'elle s'abreuvait d'alcool.

On se rappelle quelles chaleurs accablantes signalèrent, l'année dernière, les premiers jours du mois de juin. Sous prétexte de se rafraîchir, la mère Larbois ne quittait pas le cabaret ; elle n'en sortait que le soir, après avoir allumé une petite lanterne dont elle s'éclairait pour gravir les marches escarpées de l'escalier qui la menait à son sixième étage.

Le 9, vers dix heures, elle ramassa un morceau de papier, l'enflamma à un bec de gaz, et après en avoir allumé sa lanterne, elle l'approcha de sa bouche pour le souffler et l'éteindre. A l'instant même, un jet de feu bleuâtre jaillit de cette bouche et l'on vit avec effroi ses lèvres et son visage se carboniser. Elle tomba en jetant des cris et se roula convulsivement à terre. On jeta de l'eau sur elle. On parvint à éteindre la flamme, mais la malheureuse ne cessa point de crier qu'elle brûlait en dedans. On la transporta à l'hôpital ; deux heures après, elle y mourut littéralement consumée.

Ces cas de combustion humaine spontanée se rencontrent rarement, mais plus souvent toutefois qu'on ne serait disposé à le croire. Lecot, Vigné, Cair, citent plusieurs exemples d'un si terrible phénomène. M. Julia Fontenelle s'est livré à des recherches nombreuses sur un point aussi obscur de la science. Jusqu'à présent, selon lui, on en a constaté une vingtaine d'exemples.

#### BULLETIN FINANCIER.

20 mai 1863.

Le marché est meilleur dans son ensemble. La rente est plus ferme.

Les chemins de fer français varient peu, mais il y a baisse notable sur les Saragosses, les Sardes et les Romains.

Les valeurs marseillaises ont repris. La rente, ouverte à 69.40, son cours le plus bas, a fermé à 69.55, son cours le plus élevé. Les consolidés anglais sont venus en hausse de 1/8 à 92 1/8 à 94.

Le Mobilier français est tenu de 1425 à 1433.75, et l'Espagnol de 937.50 à 945.

Le 5 % italien a monté de 72.20 à 72.40, et l'emprunt nouveau de 73.20 à 73.30.

L'Orléans reste à 1007.50 ; le Nord à 1035 ; l'Est à 512.50 ; le Lyon à 1065 ; le Midi à 765 ; le Genève à 455.

Les Autrichiennes et les Lombards n'ont pas varié. Les Saragosses ont fléchi à 720 ; les Sardes à 405 pour se relever à 428.75 ; les Romains à 437.50 pour reprendre à 437.50.

Les Nord d'Espagne sont à 577.50. Les Suez sont à 510 ; les Transatlantiques à 560.

Les Ports de Marseille sont revenus à 757.50.

La Banque ottomane est cotée 772.50. Cours moyen du comptant : 3 %, 69.40.

4 1/2, 97. Bréquet de France, 3.450. Crédit foncier, 1440.

#### Prix-courant légal des spiritueux, à Lille

Marché du 19 mai 1863.

Esprit 3/6 Montpell.. l'hect.	» » » » »
3/6 betterave lin. . . . id	» » » » »
3/6 melas. ind. . . . id	61 » 62 »
3/6 fin de grains . . . id	» » » » »
3/6 de riz . . . . . id	» » » » »
Genièvre . . . . . id	45 » » » »
Anis . . . . . id	50 » » » »

#### AVIS AUX CHASSEURS.

Janssens-Durieux, armurier et arque buster breveté de Sa Majesté le Roi des Belges, informe MM. les amateurs de tir que l'on trouve chez lui toute espèce de fourniture et articles pour la chasse et le tir, tels que carabines, gibecières, poires à poudre et sacs à plomb, cartouchières pour fusils Lefauchaux, armes de tout système, fusils à bascule se chargeant par la culasse, fusils doubles et simples, pistolets et carabines Flobert pour le tir de salon, etc.

Fabrication d'arbalètes en tous genres, arcs en acier fondu et ordinaire, bois en érable, palissandre, citronnier, et plaquage de toute espèce de bois, garniture en fer, cuivre, argent, etc., gravure antique et moderne.

Il répare et remet à neuf toute espèce d'armes à des prix modérés. S'adresser rue de la Brasserie, n° 47, route de Lannoy, près de la Planchette-Trouée, à Roubaix. (3720)

#### Pensionnat de Demoiselles.

M<sup>lle</sup> CAVELAN, de Paris, qui ont fondé un pensionnat de demoiselles, rue du Grand-Chemin, 73, se recommandent tout particulièrement par l'organisation d'une entreprise toujours difficile, surtout aujourd'hui.

D'après le prospectus que M<sup>lle</sup> CAVELAN ont fait, cet établissement réunit tous les avantages possibles d'instruction et d'éducation.

Les langues étrangères sont l'objet d'une attention toute spéciale ; les arts d'agrément, dessin, musique, etc., ne sont pas oubliés, et les prix de ces accessoires, indispensables de nos jours, sont très-modérés.

Nous croyons pouvoir annoncer aux parents une maison établie dans les meilleures conditions.

#### Ville de Roubaix.

### GRAND TIR

A la Carabine système Flobert donné A l'hôtel des Sapeurs-Pompiers place de la Mairie, par JANSSENS DURIEUX, ARMURIER.

Les prix suivants sont offerts aux amateurs qui feront le plus grand nombre de points en une série de 5 balles.

1 <sup>er</sup> prix un fusil double système Lefauchaux (arme de luxe) valeur	fr. 175,00
2 <sup>me</sup> Un revolver américain à 6 coups avec boîte et accessoires	80,00
3 <sup>me</sup> Une Carabine Flobert canon à bascule gravure renaissance	65,00
4 <sup>me</sup> Un pistolet système Flobert canon à pans creux en ébène gravé	35,00
5 <sup>me</sup> Une paire de pistolets de tir canons damas ture dorché	25,00
6 <sup>me</sup> Une Carnassière	12,00
7 <sup>me</sup> Une Cartouchière pour Lefauchaux avec 20 compartiments	8,00

Total fr. 400,00

N. B. Toutes ces armes sont garanties et réglées au tir ; elles seront déposées au local du tir à la vue des amateurs.

#### DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES.

Art. 1<sup>er</sup>. Le tir se compose de 800 séries à 50 c. La série se paie au comptant.

Art. 2. La distance à tirer est de 11 mètres.

Art. 3. Il ne sera admis au tir que des carabines système Flobert du calibre de 6 millimètres.

Art. 4. Une collection de carabines sera à la disposition des amateurs. On ne pourra se servir que des capsules fournies par le tir, elles seront les mêmes jusqu'à la fin. Chaque amateur payera ses capsules à raison de 10 cent. la série.

Art. 5. Les séries ne pouvant dépasser le chiffre de 800, les amateurs sont priés de se faire inscrire d'avance pour le nombre de séries qu'ils voudraient tirer. On pourra s'en procurer au local du tir.

Art. 6. Le tir s'ouvrira le dimanche 31 mai, à 3 heures de relevée et continuera le lendemain lundi et les dimanches et lundis suivants à la même heure, jusqu'à concurrence de la dernière série.

Art. 7. Les amateurs étrangers qui désireraient prendre part au tir, sont priés de s'adresser au secrétaire, pour lui indiquer le nombre de séries qu'ils veulent retenir, et fixer la date à laquelle ils se présenteront pour les tirer.

Art. 8. Pour plus de facilité, plusieurs cibles seront à la disposition des amateurs étrangers.

Art. 9. La clôture du tir sera ultérieurement annoncée par le poste à tous les amateurs qui auront fait le plus grand nombre de points ; le même tireur ne pourra avoir droit qu'à un seul prix. Ceux qui auront fait un nombre égal de points, seront prévus du jour où ils devront concourir entre eux.

Art. 10. La commission veillera à la stricte exécution des conditions du règlement et jugera en dernier ressort toute contestation qui pourrait s'élever.

Le mauvais temps n'empêchera aucunement le tir d'avoir lieu : on peut tirer à couvert.

Ainsi fait et arrêté en séance du 18 mai 1863.

La commission du tir :

MM. BARBOTIN, capitaine des Sapeurs-Pompiers, président ; Carlos Cordonnier, vice-président ; Jean-Baptiste Demette et François Petit, commissaires ; Henri d'Aluain, secrétaire.

N. B. Les amateurs qui désiraient faire l'acquisition d'armes de luxe, en trouveront à l'hôtel un choix complet et à des prix très modérés.

En vente chez J. REBOUX, libraire, 56, Grande-Rue.

### PARIS ILLUSTRÉ

NOUVEAU GUIDE DE L'ÉTRANGER

AVEC UN PLAN DE PARIS PARFAITEMENT DÉTAILLÉ.

Cet ouvrage, qui vient de paraître il y a quelques jours, renferme en outre les plans du Bois de Boulogne, de Vincennes, du Louvre, du Père-Lachaise et du Jardin des Plantes.

Les illustrations que renferme ce livre sont admirablement gravées et imprimées avec un soin qui contribuera à en assurer le succès.

#### AVIS.

### BAISSE DE 35 %

Rue Fosse-aux-Chênes, 22.

Grand assortiment de PAPIERS PEINTS depuis 20 c. le rouleau ; beau papier trois couleurs, à 70 cent., pour salon ; papiers satinés, dorés, à 1 fr. 90 ; devantures de cheminée depuis 75 c.

Chênes, agathes et marbres.

A la même adresse : ENCADREMENTS en tous genres, GLACES étamées et glaces nues pour devanture de magasin, BOULES PANORAMAS pour jardin.

3634 - 15 m. au 15 j.

#### AVIS

TOPIQUE SAISSAC, spécifique unique pour la guérison des cors, œils de perdrix, oignons, durillons. Il enlève la douleur de suite, fait tomber la racine en peu de jours, 22,000 certificats et lettres de remerciements attestent son infailibilité. Paris, pharmacie 18, rue Fontaine-Molière. A Roubaix, chez M. COILLE, pharmacien, Grande-Place. 3671-4601